



PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES
École Carignan-Salières

Procès-verbal de la séance virtuelle du Conseil d'établissement tenue le 25 janvier 2021 à 19h00, par TEAMS

No. Résolution

ÉTAIENTS PRÉSENTS

Mme Julie Maheu-Houde	Parent
M. Martin Bolduc	Parent
M. Sébastien Giroux	Parent
M. Pier-Olivier Leclerc	Parent
M. Guillaume Girard	Parent
Mme Anne Jourdain	Responsable du service de garde
Mme Peggy Charest	Représentante du personnel professionnel
Mme Isabelle Dupuis	Enseignante
Mme Geneviève Hudon	Enseignante
Mme Mélanie Lavoie	Enseignante
Mme Édith Labrosse	Représentante de la communauté

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Mme Martine Fréchette	Directrice
-----------------------	------------

ÉTAIT ABSENT

M. Bruno Granier	Parent substitut
------------------	------------------

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Accueil
 - 1.1 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée à 19h05.

2. Nomination d'un ou d'une secrétaire

M. Pier-Olivier Leclerc est nommé secrétaire.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Martin Bolduc, il est proposé d'ajouter les points suivants :

- 7.1.4 – Approuver une activité éducative;
- 7.2.2 – Consultation auprès des élèves.

Il est proposé par M. Sébastien Giroux d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

CE-131-20-21-15

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 23 novembre 2020

Quelques corrections sont apportées au procès-verbal du 23 novembre 2020 par Mme Isabelle Dupuis :

- P.1 sur 5, Point 1.1.1 : « constatation » au lieu de « constatations »;
- P.3 sur 5, Point 7.1.3 : « d'ouverture » au lieu de « d'ouvertures » à deux endroits dans le deuxième paragraphe;
- P.3 sur 5, Point 7.1.3 : « ajoutées » au lieu de « ajoutés »;
- P.4 sur 5, Point 7.3.5 : « conformes » au lieu de « conforme ».

Il est proposé par M. Guillaume Girard d'adopter le procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2020.

CE-131-20-21-16

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Affaires relatives au procès-verbal du 23 novembre 2020

- Point 7.1.3 – Suite à l'approbation du changement d'heure au Service de Garde pour les journées du 14 décembre 2020 et du 6 janvier 2021, il est mentionné que le même horaire, soit de 8h00 à 17h00, sera utilisée pour la troisième journée pédagogique additionnelle du 5 février 2021, dont la date était inconnue au Conseil d'établissement du 23 novembre 2020;
- Point 7.2.1 – Après vérification du nombre d'élèves habitant sur la rue de l'École, de la rue Isaïe-Jacques et du chemin de la Carrière, celui-ci n'est pas suffisant pour justifier la demande de brigadière additionnelle pour le moment;
- Point 7.3.4 - Modulaires prévus sur deux (2) ans au lieu d'un (1) an. M. Martin Bolduc a reçu l'information lors du comité de parents que la prochaine école à Carignan ne devrait pas être construite avant 2023.
- Point 7.3.5 – Une lettre a été envoyée aux parents pour informer que les tests de plomb ont été complétés et que tous les points d'eau sont conformes. Des tests au niveau de la qualité de l'air sont à venir, une lettre sera envoyée aux parents.

6. Parole au public

Aucune parole au public.

7. Étude des dossiers

DÉCISION

7.1.1 Approuver la révision budgétaire

Le budget adopté en juin a été révisé en fonction du nombre réel d'enfants en septembre et selon d'autres facteurs, par exemple :



Le total des allocations de base (1***1-801) passe de 30 376\$ à 30 440\$.
L'allocation particulière (23141-801) est passée de 26 076\$ à 25 476\$ dû à l'annulation d'un groupe multi au premier cycle.

La Gestion des ressources humaines (21101-801) obtient 3 255\$ pour couvrir une partie des frais de remplacement des technicien(ne)s en éducation spécialisée (TES) et préposé(e)s aux élèves handicapés (PEH).

Les ponctions sont aussi ajustées en fonction du nombre d'élèves recensés en septembre.

Le montant alloué aux activités parascolaires est passé de 35 000\$ à 0\$, mais ceci n'a pas d'influence sur le budget.

Protocoles et autres locations est fixé à 5 000\$, mais vu la situation cette année les revenus de location devraient être nuls.

Mesure 15012 Aide alimentaire (4 795\$) est un nouveau poste. Le gouvernement a décidé de l'offrir à toutes les écoles, mais Mme Martine Fréchette ne pense pas que la mesure va être renouvelée, comme Carignan-Salières n'est pas une école en milieu défavorisé. M. Martin Bolduc demande comment les fonds vont être utilisés. Mme Martine Fréchette mentionne qu'il peut y avoir des collations santé. M. Martin Bolduc demande si on peut commander des repas traiteur en plus pour prévoir des oublis de lunchs. Mme Martine Fréchette mentionne qu'il faut éviter de créer une habitude d'oublis chez les parents. M. Sébastien Giroux demande si de la sensibilisation est faite auprès des parents des enfants qui n'ont souvent pas de lunchs. Mme Martine Fréchette répond que dans ces cas les parents sont appelés et priés de venir porter les lunchs. Mme Anne Jourdain mentionne que souvent ce sont des parents qui commandent du traiteur, mais se trompent de jours. Mme Julie Maheu-Houde demande si cette subvention peut venir remplacer l'initiative « J'ai faim à tous les jours ». Oui, pour cette année, mais non pour les autres années, car il semble que ce ne sera qu'une mesure temporaire dû à la situation actuelle (pandémie).

Mesure 15024 Aide aux parents (2 583\$) - Mme Martine Fréchette mentionne que normalement cette mesure est allouée aux conférences et formations. Cette année, exceptionnellement, on pourrait transférer le montant dans l'aide à la persévérance scolaire si le conseil d'établissement est d'accord avec cette proposition.

La mesure 15103 Lecture à l'école – La portion payée par l'école est de 35%, tandis que celle du ministère est de 65%. Un livre ou album coûte en moyenne 20\$.

Le soutien à la persévérance a augmenté de 73 922\$ à 86 290\$ et vu la situation actuelle, plus de personnel est requis pour l'accueil et le départ des enfants donc c'est bienvenu. M. Martin Bolduc demande s'il y aura plus de budget pour les années à venir étant donné que certains élèves pourraient développer un retard sur le cursus normal en conséquence de la situation actuelle. Mme Martine Fréchette mentionne que le 8 février 2021, débutera un soutien d'aide à la réussite pour les



enfants qui en ont besoin, le budget sera débloqué peu importe les subventions du gouvernement. M. Martin Bolduc demande si cela se traduit en personnel supplémentaire. Mme Martine Fréchette mentionne que des enseignantes ont déjà signifié leur intérêt. L'orthopédagogie sera également intensifiée sur l'heure du midi.

Mesure 15186 Sortie en milieu scolaire - le gouvernement a accepté que des activités pédagogiques virtuelles aient lieu.

Mesure 15372 Soutien classe antérieure - le montant de 11 143\$ n'a pas été dépensé l'année dernière, il peut être utilisé cette année.

Allocations MAO - Des nouveaux postes ont été créés pour le matériel technologique dont les enfants ont été équipé pour la maison. Mme Martine Fréchette souligne que l'aspect robotique n'est pas très développé à l'école donc des investissements seront faits dans cette catégorie.

Filets dans la cour, il faudra attendre d'en savoir plus sur les modulaires pour éviter de les installer pour ensuite les retirer. Ne sera pas perdu les années antérieures car c'est un projet spécifique déjà accepté.

Au niveau du service de garde, le personnel est prévu pour 323 élèves et non 258, ce qui explique le budget négatif. Vu un manque de personnel au service de garde, les pertes en sont réduites.

Mme Fréchette demande si les membres du conseil d'établissement sont d'accord pour utiliser les fonds à destination spéciale qui n'avaient pas été dépensés dans les années antérieures. Deux fonds à destination spéciale sont visés par cette demande. Le solde des années antérieures d'environ 3000\$ et le fond « projet actimenu » de 2000\$. Ces deux montants seraient utilisés pour le tutorat (persévérance scolaire) et l'achat de matériel pour le service de garde. Mme Fréchette donne quelques exemples de dépenses imprévues dû à la COVID-19 au service de garde. Exemple : la laine pour les tricotins, l'achat des dossards pour identifier chacun des groupes lors des récréations. M. Martin Bolduc demande si on peut faire un appel aux parents pour la laine. Mme Martine Fréchette mentionne qu'il est préférable d'utiliser le fond à destination spéciale pour ces dépenses, puisque nous ne pouvons pas demander aux parents de fournir du matériel suite aux recours collectifs sur les frais chargés aux parents.

Au final, le budget est réduit légèrement cette année mais cela n'aura pas d'impact sur les services.

Il a été proposé par Mme Peggy Charest d'adopter le budget révisé 2020-2021 ainsi que les propositions de changement au niveau de la mesure d'aide aux parents et des dépenses liées aux fonds à destination spéciale.

CE-131-20-21-17

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.2. Approuver la répartition du temps par matière



Mme Martine Fréchette présente la proposition de répartition du temps alloué à chaque matière pour la prochaine année scolaire (2021-2022). Elle mentionne qu'il n'y a aucun changement par rapport à cette année (2020-2021) sauf le « Team teaching » en musique (le professeur de musique donne son cours, mais l'enseignant(e) de préscolaire est présent(e) et en soutien pour faire de l'éveil à la musique).

Il est proposé par Mme Geneviève Hudon d'approuver la répartition du temps par matière pour l'année 2021-2022 telle que présentée.

CE-131-20-21-18

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.3 Approuver la grille-horaire

Mme Martine Fréchette présente la proposition de la grille-horaire de 2021-2022. Elle mentionne qu'il n'y a aucun changement par rapport à l'horaire de cette année.

M. Martin Bolduc mentionne que durant le comité de parents, il a été soulevé que certaines écoles ont réussi à intégrer trois (3) récréations et aussi à doubler le temps de récréation. Il demande s'il y a une ouverture de la part de l'école Carignan-Salières de prendre de telles mesures. Mme Martine Fréchette mentionne que ce sera à évaluer, vu que le nombre d'élèves va augmenter l'an prochain et pour réduire le nombre d'élèves en même temps dans la cour, ainsi laisser plus d'espace aux enfants, réduire les conflits, etc. La grille-horaire pourrait être revue en juin pour l'année prochaine.

M. Guillaume Girard demande si le temps de récréation de vingt (20) minutes est respecté, Mme Fréchette mentionne que le cinq (5) minutes de retour en classe est calculée pour un total de vingt (20) minutes de récréation.

Mme Peggy Charest mentionne qu'elle vit les trois (3) récréations à l'école du Parchemin et que ça a un effet bénéfique sur les enfants et sur l'ambiance dans l'école. M. Sébastien Giroux demande si on peut vérifier auprès des autres écoles du Centre de services scolaire des Patriotes pour connaître leur expérience à ce sujet. Mme Fréchette mentionne qu'il faudrait vérifier auprès des grandes écoles pour avoir un bon comparable.

Mme Julie Maheu-Houde demande comment on entrevoit l'accueil des élèves le matin l'année prochaine avec l'augmentation du nombre d'élève, est-ce que ce serait possible d'augmenter le délai pour l'arrivée? Mme Martine Fréchette mentionne que les dix (10) minutes représentent un temps tampon pour l'arrivée des autobus et qu'il doit y avoir du personnel pour assurer la sécurité des enfants. Si on augmente la période d'arrivée et donc le personnel requis, ça a un impact important sur le budget à la fin de l'année.

Il est proposé par M. Martin Bolduc d'approuver pour le moment la grille-horaire 2021-2022 telle que présentée et de revoir en juin la possibilité de changer les récréations suite aux appréciations des autres écoles. Appuyé par Mme Peggy Charest.



CE-131-20-21-19

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.4 Approuver une activité éducative

L'activité est pour les élèves de 4^e année : Gustave et Cie, prévue au mois de mai. L'activité est gratuite et en présentiel, il y a un espoir que ce soit possible en mai, sinon on a la possibilité d'annuler.

Il est proposé par M. Julie Maheu-Houde d'approuver l'activité éducative.

CE-131-20-21-20

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DISCUSSION

7.2.1 Consultation du conseil d'établissement au sujet du projet de Règlement sur les règles de fonctionnement du CA

M. Guillaume Girard demande comment fonctionne la nomination des membres. M. Martin Bolduc répond que cinq (5) membres du comité de parent, cinq (5) membres du corps enseignant, cinq (5) membres de la communauté possédant différents profils d'expertise sont désignés et un ou une président(e) est nommé(e) parmi ces membres.

7.2.2 Consultation auprès des élèves

Nouveauté au conseil d'établissement, les membres doivent planifier au moins une consultation auprès des élèves, ce qui est fait à l'occasion (l'année dernière au niveau du parascolaire), sur les sujets suivants : musique, art dramatique, violence, intimidation sécurité au niveau de l'école. Mme Martine Fréchette propose de faire deux (2) consultations au sujet de la violence, intimidation et sécurité au niveau de l'école pour les 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année, au mois de février et de juin 2021. Cette année on ne fera pas la consultation au sujet du parascolaire. M. Martin Bolduc demande si c'est possible d'adapter un questionnaire simplifié pour les élèves du 1^{er} cycle. Il est mentionné que ce pourrait être fait une (1) seule fois à la fin de l'année scolaire pour que les élèves du premier cycle soient plus à l'aise avec la lecture. Mme Mélanie Lavoie demande si l'enseignante peut poser les questions. Mme Martine Fréchette mentionne que c'est fait sur le Ipad, pour le sentiment de confidentialité. M. Martin Bolduc demande si ça peut être fait par la brigade scolaire. Mme Fréchette mentionne que ce n'est pas possible en ce moment à cause des bulles. Mme Peggy Charest mentionne que le questionnaire pourrait être fait par pictogrammes. Mme Édith Labrosse demande si le questionnaire prend en compte le transport scolaire; pour les enfants c'est une continuité de l'école. Les plus jeunes enfants sont avec les plus vieux; il peut y avoir de l'intimidation. Mme Fréchette mentionne que durant la marche pour les élèves marcheurs, il peut aussi y avoir de l'intimidation. Ce volet fait déjà partie du questionnaire.

INFORMATION

7.3.1 Parole aux membres du Conseil d'établissement



M. Martin Bolduc rappelle la formation obligatoire pour les membres et formulaire à venir pour vérifier les apprentissages.

Mme Fréchette mentionne que les fiches ainsi que les capsules sont incomplètes, mais qu'elles sont à venir.

7.3.2 Parole au représentant du comité de parents

M. Martin Bolduc mentionne que deux (2) rencontres ont eu lieu. Il y a eu une élection car un changement est survenu au niveau de la présidence et de la vice-présidence.

Au comité de décembre, il a été discuté des bons coups dans différentes écoles, comme une page Facebook pour partager les projets et les créations des élèves et le parrainage en Teams pour les élèves de maternelle par les élèves de 5^e année. Certaines écoles ont fait affaires avec YNA image pour les photos scolaires. Les clichés sont pris à l'extérieur, puis un montage est fait. Mme Mélanie Lavoie mentionne qu'elle connaît le photographe et que des albums de finissants peuvent être commandés. Chaque enfant a deux (2) photos dans l'album et accès aux photos numériques. Le coût est de 40\$ à 50\$ par enfant. Cette suggestion de compagnie pourrait être retenue pour l'année prochaine.

Pour information : la Politique sur l'admission des élèves a été mise à jour. M. Martin Bolduc la fera parvenir aux membres du CÉ par courriel.

7.3.3 Parole à la représentante de la communauté

Mme Édith Labrosse demande si les masques sont recyclés et mentionne que c'est déjà en place notamment, à l'école Ozias-Leduc. Mme Martine Fréchette mentionne que les services actuellement offerts sont très dispendieux et que le Centre de service scolaire des Patriotes devrait revenir avec une solution globale pour les écoles afin de simplifier le processus. M. Martin Bolduc va s'informer à ce sujet auprès du comité de parents. Mme Julie Maheu-Houde demande si on peut stocker les masques en attendant. M. Martin Bolduc et Mme Martine Fréchette mentionnent que les procédures sont complexes pour éviter la contamination.

8. Varia

Aucun Varia.

9. Prochaine rencontre et levée de l'Assemblée

Étant donné que la rencontre de décembre 2020 a été faite en janvier 2021 et que certains points de février ont été discutés dans la présente réunion, il est proposé par Mme Martine Fréchette d'annuler la rencontre prévue le lundi 22 février 2021; le prochain conseil étant prévu le lundi 26 avril 2021, à 19h par TEAMS. Mme Anne Jourdain demande si c'est un peu loin. On mentionne qu'il est possible de prendre



des décisions par courriels au besoin. Selon la liste des éléments à approuver comme certains points ont été devancés, il ne devrait pas y avoir de points avant avril.

Il est proposé par M. Martin Bolduc de lever l'assemblée à 20h45.

CE-131-20-21-21

Direction :

Président :

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Fréchette	Date : ____/____/____	
Martin Bolduc	Date : ____/____/____	